

# RÉPONSE AU MAIL DU DGPN AUX PERSONNELS DE LA DCPJ

***“il existe un déficit d’encadrement dans les services d’investigation de la sécurité publique par rapport à ceux de la police judiciaire. Les taux d’élucidation diminuent régulièrement depuis une dizaine d’années”***

Cette phrase à elle seule résume assez bien le courrier du directeur général adressé aux enquêteurs de PJ qui ont bien compris que cette réforme se voulait celle de l'économie dans un projet de réorganisation qui nous est vendu comme une avancée moderne !

Oui monsieur le Directeur, il est vrai que la lutte contre la petite et moyenne délinquance mérite la même attention que celle grave et organisée. Mais si la PJ réussit la ou les services de commissariats sont en difficultés ce n'est certainement pas par magie, mais bien parce que la PJ, jusqu'à aujourd'hui, conserve un nombre d'enquêteurs satisfaisant et qu'elle ne se voit confier qu'une infime partie des enquêtes qui concernaient le haut du spectre de la criminalité organisée.

Oui monsieur le Directeur, il est vrai que le traitement des infractions économiques et financières n'est pas totalement satisfaisant et il est inégal selon les champs infractionnels. C'est impossible d'y remédier à effectifs constants sans réorienter et perturber le travail des enquêteurs PJ et altérer le traitement des infractions spécialisées et complexes en la matière.

- Ne touchons pas à la DCPJ qui fonctionne parfaitement et dispose en termes de disponibilité des personnels et de capacités judiciaires des moyens pour mener à bien des enquêtes distendues dans le temps et géographiquement dispersées,

parfois au niveau mondial, qui mobilisent les effectifs durant de longues périodes ;

- Renforçons massivement les services d'investigations en commissariats et sûretés départementales pour lutter contre la petite et moyenne délinquance ;

#### **RECRUTONS DES POLICIERS !!!!**

Une doctrine serait en cours d'élaboration alors que le processus de mise en place de la réforme a débuté.

#### **IMPROVISATION ET IMPRÉPARATION TOTALE !!!**

Qui sera chargé de faire respecter cette doctrine ? Les enquêteurs pourront-ils continuer à prendre des initiatives ? s'agira-t-il de briser les liens qui existent entre la police judiciaire et la magistrature pour renforcer la tutelle administrative ? visera-t-on à vider encore un peu plus les domaines de responsabilité des officiers de police judiciaire faisant ainsi passer l'application de mesures privatives de liberté ou exorbitantes du droit commun sous le joug administratif ?

Notons aussi qu'aucune confirmation de la sanctuarisation des moyens budgétaires et matériels actuels des services PJ indispensables au bon déroulement et à la réussite des enquêtes.

**INTERVIEW  
TELEVISÉE  
DU MINISTRE  
DARMANIN  
SUR FRANCE 5 :**

Non monsieur le ministre les enquêteurs de PJ ne sont pas manipulés par les syndicats. Il s'agit bien d'une fronde de professionnels de l'investigation qui ne veulent pas voir leur outil de travail disparaître et le service qu'ils doivent au public impossible à rendre. Les réseaux sur le territoire national n'ont pas disparu contrairement à ce que vous dites, les drogues importées en France depuis l'étranger n'arrivent pas toutes seules. Organiser des opérations -souvent à fins médiatiques- pour à l'issue interpellé quelques toxicomanes ou vendeurs locaux finalement considérés comme usagers revendeurs ne sert à rien si une enquête sérieuse n'est pas conduite sur la filière.

Seule une police judiciaire œuvrant sans limite de temps ni limite territoriale sous l'autorité d'un magistrat est à même de lutter efficacement contre les trafics et les filières, nationales ou internationales. La DCPJ a plus que jamais besoin d'exister et de renforcer ses moyens d'enquête afin de lutter contre le narcobanditisme et la délinquance en col blanc.

# STOP À LA RÉFORME DES DDPN



CGT INTERIEUR Police Nationale  
68 rue Philippe de Girard - Paris 75018

@ interieur.police@cgt.fr ☎ 09 72 99 69 68

f CGTInterieurPolice 🐦 @CgtPolice 🔗 interieur-cgt.fr